



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLICA**  
**Procès-verbal de la séance du**  
**Conseil Municipal du 10 mars 2021 à 19h00 /**  
**2021eko martxoaren 10eko biltzarra, arratseko 19ak**  
**Herriko Etxeko Kontseiluko biltzarraren akta**

<b>Date de la convocation / deialdiaren data</b>	<b>Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua</b>	<b>Nombre de présents / Hor zirenak</b>
<b>4 mars 2021 / 2021eko martxoaren 4a</b>	<b>27</b>	<b>20</b>

**Etaient présents / hor izenak :**

Jean Louis FOURNIER, Marie Pierre CLAVENAD, Antoine COGNAUD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Joana IRIGARAY, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Thomas OYARZUN, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

**Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :**

Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)  
Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)  
Philippe CELAYA (k) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)  
Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Pascal PEYREBLANQUE (k)

**Absents/ Hor ez izenak :** Nicolas DANEL, Sébastien GALARD, Fabien LARROQUET

**Secrétaire de séance / idazkaria :** Ann SIMON

M. le Maire ouvre la séance à 19H00.

Avant de commencer la réunion, M. le Maire souhaiterait dire deux choses.

D'abord, par rapport aux incendies qui ont eu lieu il y a presque 3 semaines. Une enquête est en cours, pour l'instant il n'en sait pas plus que ce qui est paru dans la presse au niveau de l'enquête. Il paraît évident qu'il y a eu des départs de feu d'origine criminelle, la Gendarmerie enquête dessus. Il y a eu un certain nombre de témoignages assez précis aussi sur ces départs de feu. Ils attendent les résultats de cette enquête. La Gendarmerie a demandé de faire une sorte d'estimation des dégâts pour la commune, question habitations, faune, flore, etc... des vues aériennes ont été prises qui seront superposées avec le cadastre, pour voir très précisément le nombre d'hectares brûlés et des dégâts de manière à ce que la Commune puisse ensuite porter plainte. Les 5 communes concernées vont porter plainte. Pour le faire, il n'y a pas de délai particulier, ils attendent un peu d'en savoir plus sur les dégâts pour déposer plainte. Le Maire réitère tous ses remerciements à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à régler ce problème d'incendie. Ils ont eu de la part de pompiers et de la Gendarmerie des félicitations, ils ont considéré que la commune s'était remarquablement comportée par rapport à ces incendies, qui ont été énormes. M. le Maire se déclare fier de ce qui a été fait pour contrecarrer ces incendies.

La deuxième chose, c'est le demi-poste d'enseignant qui était prévu d'être supprimé, ils ont bataillé avec Francis Domangé et lui-même, pour que cela ne se fasse pas. Donc, ils ont été voir l'Inspecteur d'Académie à Pau. Francis a préparé un courrier que lui-même a signé avec tout un tas d'arguments et cela a porté ses fruits puisque le demi-poste est conservé. Ils sont donc tout à fait satisfaits de cette décision.

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 décembre 2020 / 2020ko abenduaren 3ko Herriko Kontseiluaren aktaren onarpena**  
**Adopté à l'unanimité**

**2021-09-1 Approbation du Compte de Gestion 2020 : Budget Principal de la Commune/2020ko Ekitaldiko Kudeaketaren bilanaren onarpena : Herriaren Orokor Buxeta**

Mme Clavenad rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

**APPROUVE** le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

**DECLARE** qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Adopté par 18 voix pour et 6 abstentions (Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Joana IRIGARAY, Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA)**

**2021-09-2 Approbation du Compte de Gestion 2020 : Budget Annexe Zubiondo / 2020ko Ekitaldiko Kudeaketaren bilanaren onarpena : Zubiondoko Eranskin Buxeta**

Mme Clavenad rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

**APPROUVE** le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

**DECLARE** qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Adopté par 18 voix pour et 6 abstentions (Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Joana IRIGARAY, Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA)**

### **Comptes Administratifs 2020/2020ko Kontu Administratiboak**

Mme Clavenad propose au Conseil Municipal d'adopter les comptes administratifs de 2020 à l'aide de la note de présentation brève et synthétique ci-jointe qui retrace les informations financières essentielles de l'année écoulée en vertu des articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du CGCT.

Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L.5211-36 du CGCT).

Le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

### **2021-10-1 Compte Administratif 2020 : Budget Principal de la Commune/2020ko Kontu Administratiboa : Herriaren Orokor Buxeta**

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean Louis FOURNIER**, Maire, Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par **Monsieur Jean Louis FOURNIER, Maire**,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu la note de présentation brève et synthétique jointe qui retrace les informations financières essentielles de l'année écoulée en vertu des articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du CGCT,

Considérant que Mr FOURNIER, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Marie-Pierre CLAVENAD, adjointe au maire, pour le vote du compte administratif 2020,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reportés	209 533,83			2 100,38	209 533,83	2 100,38
Opérations de l'exercice	2 022 118,84	1 872 933,21	3 051 845,66	3 591 986,52	5 073 964,50	5 464 919,73
Totaux	2 231 652,67	1 872 933,21	3 051 845,66	3 594 086,90	5 283 498,33	5 467 020,11
Résultat de clôture	358 719,46			542 241,24		183 521,78
Restes à réaliser	40 500,00					
Totaux cumulés	399 219,46	0,00		542 241,24		183 521,78
Résultats définitifs	399 219,46	0,00		542 241,24		143 021,78

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**2021-10-2 Compte Administratif 2020 : Budget Annexe Zubiondo/2020ko Kontu Administratiboa : Zubiondoko Eranskin Buxeta**

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean Louis FOURNIER**, Maire, Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par **Monsieur Jean Louis FOURNIER, Maire**,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu la note de présentation brève et synthétique jointe qui retrace les informations financières essentielles de l'année écoulée en vertu des articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du CGCT, Considérant que Mr FOURNIER, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Marie-Pierre CLAVENAD, adjointe au maire, pour le vote du compte administratif 2020,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reportés		6 476,02		71 832,89	0,00	78 308,91
Opérations de l'exercice	16 779,29	19 728,11	20 801,11	35 132,38	37 580,40	54 860,49
Totaux	16 779,29	26 204,13	20 801,11	106 965,27	37 580,40	133 169,40
Résultat de clôture		9 424,84		86 164,16		95 589,00
Restes à réaliser						
Totaux cumulés		9 424,84		86 164,16		95 589,00
Résultats définitifs		9 424,84		86 164,16		95 589,00

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Mr le Maire sort de la pièce au moment du vote des comptes administratifs.

**Les 2 comptes administratifs 2020 sont adoptés par 16 voix pour et 6 abstentions (Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Joana IRIGARAY, Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA)**

**Affectation des Résultats d'exploitation de l'exercice 2020/2020ko ekitaldiko emaitzen esleipena**

Lorsque le compte administratif a été voté, la reprise des résultats est obligatoire. Si le vote du Compte Administratif intervient avant l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant, la reprise des résultats doit être effectuée dans le budget primitif.

Pour chacun des 2 budgets, il convient d'affecter les résultats de l'exercice 2020 dégagés par les comptes administratifs, suivant les délibérations ci-après.

**2021-11-1 Affectation des Résultats d'exploitation de l'exercice 2020 : Budget Principal de la Commune/2020ko ekitaldiko emaitzen esleipena : Herriaren Orokor Buxeta**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de : 542 241,24 €
- un déficit de la section d'investissement de : 358 719,46 €

Le déficit de financement s'établit, après la prise en compte des restes à réaliser en dépenses (40 500,00€), à 399 219,46 € (358 719,46 € + 40 500,00 €)

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé,

**DECIDE** d'affecter les excédents au Budget Primitif 2021 de la manière suivante :

- Affectation de 399 219,46 € au chapitre 1068 : Réserves, en recette de la section d'investissement
- Affectation de 143 021,78 € au chapitre 002 : Excédent de fonctionnement en recette de la section de fonctionnement

**Adopté par 18 voix pour et 6 abstentions (Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Joana IRIGARAY, Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA)**

**2021-11-2 Affectation des Résultats d'exploitation de l'exercice 2020 : Budget Annexe Zubiondo / 2020ko ekitaldiko emaitzen esleipena : Zubiondoko Eranskin Buxeta**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de : 86 164,16 €
- un excédent de la section d'investissement de : 9 424,84 €

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé,

**DECIDE** d'affecter les excédents au Budget Primitif 2021 de la manière suivante :

- Affectation de 9 424,84 € au chapitre 002 : Excédent d'investissement reporté
- Affectation de 86 164,16 € au chapitre 002 : Excédent de fonctionnement en recette de la section de fonctionnement.

**Adopté par 18 voix pour et 6 abstentions (Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Joana IRIGARAY, Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA)**

**2021-12 Modification de la nomenclature comptable du budget annexe ZUBIONDO/ Zubiondoko Eranskin Buxetaren kontu nomenklaturaren aldaketa**

Mme Clavenad informe que la DDFIP64 a émis l'observation que, concernant le budget annexe ZUBIONDO (budget n°15700) gérant des locations immobilières, la nomenclature M4 choisie à la création du BA est erronée.

En effet, les budgets annexes retraçant l'exploitation du domaine privé de la collectivité (location immobilière, atelier-relais...) ne sont pas des budgets SPIC.

Il est donc demandé à la Commune une délibération de modification de la nomenclature du budget 15700 ZUBIONDO qui passerait de la nomenclature M4 à la M14 et ce, à compter du 1er janvier 2022.

**Adopté par 21 voix pour et 3 abstentions (Joana IRIGARAY, Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA)**

**2021-13 Participation classes de neige pour enfants de l'école publique d'Ascaïn/Elurretako eskolarendako Azkaingo Eskola Publikoko haurrentzat diru laguntza**

M. Domangé propose de réactualiser le mode de participation de la commune aux enfants fréquentant l'Ecole Publique d'Ascaïn qui sont partis en séjour de classes de neige du 1<sup>er</sup> au 5 février 2021.

L'aide proposée s'élèverait à 11 €/jour/enfant, plafonnée à 55 € (5 jours).

L'aide proposée s'élèverait à 11 €/jour/enfant, plafonnée à 55 € (5 jours). Conditions pour obtenir l'aide : habiter la commune ou élève en classe ULIS, aide octroyée deux fois maximum dans la scolarité de l'enfant.

La mesure concernerait les classes de neige des CM1 et CM2.

Il est proposé la participation de la commune à hauteur de 1 980 € (32 enfants d'Ascain + 4 élèves de la classe ULIS hors commune X 55 €) à verser sur le compte « Les Hirondelles » de l'Ecole Publique.

Mme Irigaray souhaiterait savoir si cette mesure peut concerner les autres écoles sur d'autres projets pour l'Ecole Sainte Marie ou l'Ikastola et d'autre part si cette répartition peut être attribuée sur des critères sociaux, comme pour la cantine par exemple, avec une aide pour tous et ensuite qui remonterait suivant les besoins de la famille.

M. Domangé confirme que l'aide est valable pour les 3 écoles ; par exemple Sainte Marie organise des classes de neige ou une autre classe découverte ; l'Ikastola en général choisit plutôt des voyages en immersion linguistique par exemple en Alaba. Donc, les 3 écoles sont bien sûr à égalité à ce niveau-là. Ensuite, la mairie accorde un forfait de 11€/jour/enfant, sans tenir compte des critères sociaux.

M. Taberna : Arantxak eman dio esplikazio bat : eskola publikoek eta eskolek ezin dute egiluztatu hein bat arte, burasoak ez dute pagatu osotasunean, eta herriko etxeak behar du orekatu eta hortako da muga. Aldiz, behar bada gehio, CCASren gana joaten ahal dire familiak. A priori, les 11 €, c'est parce que les parents ne doivent pas payer la totalité du séjour, donc il y a un plafond à ne pas dépasser, c'est pour cela que la mairie participe, c'est pour cela que ce n'est pas une mesure égalitaire pour les gens qui sont dans le besoin, mais ils peuvent aller voir le CCAS.

M. Domangé confirme : la norme à ne pas dépasser c'est environ 30 à 35 €/jour. Evidemment, les séjours en classe de neige, c'est beaucoup plus cher ; cela revient à 335 € pour le séjour ; les familles règlent 160 €, l'APE règle 120 € et la mairie 55 €. Ce qui est demandé aux familles c'est tout à fait ça, puisqu'avec 30 à 35 €/jour on arrive à 150 à 175 €. Ceci dit, évidemment, il n'y a jamais de souci financier qui empêche l'enfant de partir, c'est toujours pris en compte par l'APE notamment ; il est évident que tout le monde doit partir sauf de temps en temps un enfant qui refuse de partir ou la famille ne souhaite pas envoyer, cela peut arriver. Cette année cela concernait 2 enfants, c'est rare mais cela arrive. Ce n'est pas pour des critères financiers.

**Adopté à l'unanimité**

## **2021-14 Avis sur le projet arrêté de Plan de Déplacements Urbains / Hirietako Lekualdaketa Planaren proiektu geldituari buruzko iritzia**

M. Peyreblanque rapporte :

Vu les articles L 1214-1 et suivants du Code des Transports, qui définissent l'objet et la portée des Plans de Déplacements Urbains (PDU),

Vu les statuts du Syndicat des Mobilités Pays Basque - Adour, dont le ressort territorial couvre 159 communes et dont fait partie la commune d'Ascain,

Vu le projet de PDU arrêté par le comité syndical du Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour le 06 février 2020,

Considérant que le PDU est un outil de planification urbaine et de mise en place d'une stratégie en matière de mobilités pour les dix années à venir, élaboré en coordination avec les documents de planification locaux,

Considérant que la commune d'Ascain partage les objectifs généraux du projet de PDU, visant à disposer d'un système de mobilité performant, vertueux d'un point de vue écologique et social,

Considérant qu'il est important de rendre un avis dans le cadre de la consultation en cours, pour laquelle un courrier a été reçu en mairie début décembre 2020, dans le délai réglementaire de trois mois,

Ayant entendu l'exposé des éléments suivants :

Par délibération du 15 décembre 2017, le Syndicat des Mobilités Pays Basque – Adour s'est engagé dans l'élaboration de son Plan de Déplacements Urbains (PDU), conformément aux attendus

réglementaires. Le Syndicat des Mobilités Pays Basque- Adour (SMPBA) est l'autorité organisatrice de la mobilité durable (AOMD). Il exerce la compétence mobilité par délégation de la Communauté d'Agglomération Pays-Basque et de la commune landaise de Tarnos. Le plan de déplacements urbains (PDU), que la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) va faire évoluer en « Plan de Mobilité », est un document de planification de la politique de déplacements dont l'établissement est rendu obligatoire par le Code des Transports pour les ressorts territoriaux des AOMD d'agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Le plan de déplacements urbains détermine les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité. Il propose une stratégie globale de maîtrise du trafic automobile en faveur du développement des transports en commun et de l'usage de la marche et du vélo, dans un objectif de réduction des nuisances environnementales, d'amélioration de la santé et de la sécurité, tout en renforçant la cohésion sociale et urbaine. C'est ainsi une opportunité de repenser le partage de l'espace public et la place respective des différents modes, et de manière large, l'aménagement et l'organisation du territoire en articulation avec la mobilité durable.

Le plan de déplacements urbains est un document de planification et de programmation qui définit un projet et une stratégie pour les mettre en œuvre à un horizon de 10 ans (avec évaluation à mi-parcours), ainsi qu'un plan d'actions qui en prévoit les modalités de mise en œuvre et de financement.

Il fixe sur le territoire les orientations d'aménagements et de services en collaboration avec les acteurs du territoire. Des ateliers thématiques ont permis d'associer les techniciens des collectivités partenaires à l'élaboration du document à plusieurs étapes, et la Commission Mobilités commune au SMPBA et à la CAPB a fait l'objet de 4 séances d'échanges et de travail dédiées à la construction du PDU en 2019.

En termes de concertation, l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains s'est appuyée notamment sur le dispositif de concertation élargi déployé dans le cadre de la démarche d'élaboration du Plan Climat par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

## **Contenu du PDU**

Le dossier de Plan de Déplacements Urbains ainsi élaboré se structure en trois parties, qui retracent les grandes étapes de la démarche, complétées par un document d'évaluation environnementale et des annexes (comportant notamment un volet « accessibilité » et une synthèse de la concertation).

### **Partie 1 : le contexte**

> Cadre et organisation de la démarche PDU

- Positionnement dans le cadre réglementaire,
- Lien avec les autres documents de programmation et de planification,
- Organisation de la démarche.

> Les grandes tendances nationales qui orientent le projet

### **Partie 2 : les différents diagnostics**

#### **1. Territoire**

> Analyse des fonctionnements du territoire :

- Positionnements et dynamiques du territoire,
- Pratiques de mobilité,
- Contrastes saisonniers.

#### **2. Thématiques**

> Usages et fonctionnements des services et infrastructures de mobilité :

- Pratiques des modes actifs,
- Transports en commun et nœuds multimodaux,
- Ouverture du territoire aux échelles régionales, nationales et européennes,
- Mobilité telle un service,

- Services à vocation sociale et mobilité pour tous,
- Usages collectifs de la voiture et électromobilité,
- Réseaux de voirie et sécurité routière,
- Stationnements,
- Logistique.

### **3. État Initial de l'Environnement**

> Etat des lieux du territoire d'un point de vue environnemental

#### **Partie 3 : le projet proposé**

##### **1. Documents cadre**

> Les orientations que doit considérer le PDU

##### **2. Enjeux et ambitions**

> Description du projet que se fixe le Syndicat des mobilités à un horizon 2030 :

- Transition(s) : Moins se déplacer, mieux se déplacer,
- Cohésion : Permettre à toutes et tous de se déplacer,
- Entraînement : Faire pour et avec les usagers.

##### **3. Plan d'actions**

> Détail des mesures destinées à mettre en œuvre le projet

Pour inscrire le territoire dans une trajectoire ambitieuse et cohérente avec les objectifs de transition énergétique et écologique définis par le Plan Climat, le PDU s'est construit sur la base de deux objectifs forts relatifs à :

- L'évolution des parts modales des déplacements,
- L'évolution du mix énergétique utilisé pour la mobilité.

Pour répondre à ces enjeux, le plan d'actions du PDU regroupe ainsi une centaine de fiches-actions. La mise en œuvre du plan d'actions fera l'objet d'un suivi annuel assuré par le Syndicat des Mobilités.

#### **Étapes à venir**

A l'issue de l'arrêt du projet, le PDU est soumis à différentes étapes de consultation réglementaires :

- Avis de l'autorité environnementale (rendu le),
- Avis des Personnes Publiques Associées (présente consultation en cours : les avis sont à formuler sous un délai de 3 mois ou seront réputés favorables),
- Puis enquête publique (d'une durée d'1 mois minimum, qui inclura les avis sur le PDU remis par les PPA).

A l'issue de cette période de consultation et d'enquête, le présent projet de PDU pourra être modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et des avis émis par les personnes publiques. Il sera également complété afin d'être mis en conformité avec l'évolution en « Plan de Mobilité » prévue par la loi LOM pour une approbation après le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Une fois ces modifications apportées, le Plan de Mobilité sera soumis au Comité syndical du SMPBA pour approbation et adoption définitive.

M. Peyreblanque rappelle que dans le cadre de la Commission Développement Durable Transition Énergétique, il avait envoyé tous ces documents à tous les membres de la commission. Ils s'étaient fixés un délai de réflexion d'une quinzaine de jours et avaient arrêté la date du 21 février pour donner leur avis, et ensuite ils avaient programmé une restitution en réunion avec les groupes qui avaient décidé de donner un avis pour ou contre, pour voir s'il pouvait y avoir une trame commune et voir les divergences qu'il pouvait y avoir dans leurs réflexions. Dans un premier temps, il va donner la parole et ensuite ils vont voir ce qui a été élaboré, les idées qui ont été suggérées.

Mme Luberriaga intervient pour dire que son groupe n'a pas été invité à cette réunion, pourquoi ? C'est quand même important.

M. Taberna, lui, s'interroge sur la méthodologie employée : bilkuraz gain, nola jakin behar da zer den metodologia, zer arazoinik, edo ez, behar bada arazoinak badire... guretako, Azkaine Baiendako, holako gaiak biziki inportanteak dira, hala nola PLH izan baita lehenago eta orain PDUrekin biziki inportanta da. Guk jakin nahi ginuke holako gaiak aipatzen direlarik, parte hartu dugu bilkura batean

zurekin, eta iduri luke zu eta Jérémy zirela bakarrik eta guk nahi ginuke jakin zendako bertze ekipak ez ziren hor, ean konbidatuak ziren, eta ez badin bazien, zendako ? Eta holako gaiak ikusiz zer inportanzia duten, inportante ikusten dugu Commission Générale batean aipatu ditzan holako gai inportante batzuk, egin zen bezala 5G edo PLHarendako, eta inportantea da, asumi dezagun hautetsi guziek, azken erronka da, euskalde baten erronka, eta gure hautoek erabil esaten dute jende ainitzen baitan. Eta kapable izan behar gira oro hautetsi bakotxak esplikatzeko jende guzietan zoin erronka diren eta nola gaki diren. Il est important d'avoir des précisions sur la méthodologie, sur quelle logique on est parti et pourquoi il y a des choix de fait ou pas. Pour Azkaine Bai, c'est très important, aussi important que la 5G, et par rapport à cette importance-là, ils ont eu vent d'une réunion qui a été menée par Azkaine Bai et la majorité, par deux personnes. Est-ce que leur proposition a été éditée, si oui, pourquoi Bénédicte n'a pas répondu à la réunion, elle peut avoir ses raisons, et si non, est-ce que c'est un choix délibéré de la majorité de diviser les oppositions. En revanche, sur des sujets tels que le PLH et PDU, il serait important que des Commissions Générales soient appelées car ils sont tous autant impliqués dans ces décisions-là, dans la mesure où ce sont des décisions qui ne sont pas prises que pour Ascaïn, c'est un bassin de vie, ils doivent être aptes, amènes de pouvoir expliquer et argumenter les décisions que d'autres prennent. C'est important, surtout en écologie, que tous participent en commission, tout le monde, que les décisions ne soient pas prises en catimini par des personnes sur des sujets qui vont avoir des conséquences sur tous.

Mme Luberriaga voulait juste dire qu'elle ne savait pas qu'il y avait une réunion ; c'est vrai qu'ils n'avaient pas formulé de remarques écrites mais elle aurait pu participer pour expliquer pourquoi. C'est vrai que le PDU leur convenait, elle n'avait pas compris qu'il fallait le décliner sur Ascaïn, c'est juste qu'elle aurait aimé participer à la réunion mais elle n'irait pas jusqu'à dire que cela a été fait pour diviser, elle regrette juste de ne pas avoir participé à la réunion.

M. Peyreblanque prend la critique à son compte, car c'est lui qui avait envoyé le document PDU le 4 février. Pour la transparence, il veut mettre directement les choses au clair : l'idée de transparence, la méthodologie aussi. Il est vrai, on peut travailler cela en Commission Générale. Il avait envoyé le document à tous les membres de la commission, avec à la fois ce que proposait l'Agglo, le projet de délibération, il avait joint justement le document qu'ils avaient reçu de manière un peu confidentielle du Syndicat des Mobilités pour qu'il y ait un maximum de documents pour travailler. Cela avait été envoyé le 4 février à tous les membres de la commission avec l'idée de faire une commission dématérialisée avec la période COVID etc., c'est lui qui a choisi cela peut-être parce qu'il est une 'personne fragile' et comme les gens sont pris à droite à gauche, cela ne lui semblait pas non plus stupide d'opter pour le télétravail ; donc la méthodologie, il l'assume et il n'a pas eu de retour négatif par rapport à ça, c'est la première partie. Donc, ils avaient décidé de faire un débat jusqu'au 21 février, ils en avaient d'ailleurs parlé avec Bénédicte le 17 en commission des travaux, et l'idée c'était de faire remonter les remarques, si on en avait à faire, et après, en fonction des remarques émises, c'est-à-dire une fois que tout le monde s'était exprimé, qu'ils feraient une commission de restitution avec les gens qui avaient soumis des débats ou remarques.

Mme Luberriaga observe que c'est bien de venir à la commission car ce n'est pas parce qu'on n'a pas émis de remarque que l'on n'est pas intéressés. Elle n'avait pas compris qu'il y aurait une réunion comme elle n'avait pas reçu d'invitation.

M. Peyreblanque n'a pas dit qu'elle n'est pas intéressée, il parle de la méthodologie. L'invitation c'est la convocation pour la commission dématérialisée, et ils avaient dit que justement le 21 février cela permettait de laisser un peu de marge pour discuter et comme il n'y avait qu'une remarque, très longue d'ailleurs, d'Azkaine Bai, et que ce sont les seuls qui se sont exprimés, et ils se sont dits qu'ils feraient une commission de restitution ensemble pour essayer d'établir un document commun. Dans le message du 4 février il annonçait qu'ils feraient cette commission pour faire une synthèse. Comme son groupe n'avait pas fait de remarque, il ne l'y avait pas invitée. Seuls ceux qui avaient contribué ont été invités pour pouvoir faire une synthèse des remarques. Si, au niveau de la méthodologie, cela ne convient pas, ils feront autrement.

Pour Mme Luberriaga, il faudrait au moins inviter les gens de la commission. Sur le dossier, dans les recommandations, ils appliquent à Ascaïn tout ce qui est dans le PDU, or le PDU leur convient ; il y avait peut-être un sujet, là elle souhaiterait rendre un petit hommage au Maire car il y a un passage où ils parlent d'envisager des voies d'eau comme support de mobilité. Peut-être auraient-ils pu y mettre la navette fluviale Ascaïn - Saint Jean De Luz. Donc, ils sont d'accord avec ce que dit la majorité, mais ils souhaiteraient éclaircir une chose dans le projet de délibération où il est dit à la fin : « précision : la majorité est pour l'accès à l'autoroute, et Azkaine Bai est contre ». Pour son groupe à elle, ils sont pour mais que portent-ils à l'Agglo, quelle est la décision de la commune sur ce point ? On est pour ou on est contre ? Car là, il s'agit de donner un avis, il faut clarifier. Elle comprend qu'il y ait des idées divergentes, mais à un moment que votent-ils ? Qu'ils sont pour ou contre ?

M. Savatier s'excuse auprès de M. Peyreblanque, il s'est fait taper sur les doigts pour avoir accepté la réunion sans convoquer la commission. Azkaine Bai s'est réuni pour discuter du PDU et ils ont pu lister les points de convergence à cette réunion avec le groupe majoritaire. Ils sont fortement convergents mis à part le delta souligné par Mme Luberriaga, mais ils voulaient aussi souligner, au-delà de ces propositions, qu'ils avaient de fortes réserves sur le PDU qui pour eux reste largement insuffisant pour plusieurs raisons :

1) il y a des objectifs en termes de report modal, de moins utiliser la voiture en faveur de la marche, des transports en commun, du vélo : ça, évidemment, ils peuvent s'en féliciter. Mais, même en respectant cette part modale et la modification du mix énergétique, on n'atteint pas tout à fait les objectifs qui sont fixés dans le plan climat pour le secteur transports, donc c'est un petit peu embêtant car normalement le Plan de Déplacement doit être compatible avec le Plan Climat, et il ne l'est pas tout à fait.

2) le deuxième point qui est majeur, c'est que le Plan n'est pas actuellement financé puisqu'à un endroit il est indiqué que le budget global est évalué à 100 millions d'euros par an, il y a actuellement seulement 45 % qui sont financés, donc aujourd'hui ils disent 'on va chercher les sous, on va faire dans l'analyse financière' mais il n'y a aucune garantie de mise en œuvre de ces mesures et de l'ambition de ce plan, ce qui quand même en résulte un fort risque de non atteinte des objectifs.

3) les actions, telles qu'elles sont définies à ce jour, sont très génériques, peu précises en termes de contenu d'objectif ou de réalisation, sans calendrier détaillé, ni précisions de l'enchaînement des actions, il n'y a pas de budget affecté à chaque action, il n'y a pas d'indicateur de suivi, ni de réussite, et on n'a pas dans les éléments concernant : dans telle mesure chaque action contribue à un objectif général. D'ailleurs, si l'on regarde l'évaluation environnementale réglementaire, ils indiquent qu'ils sont très embêtés, ils ne peuvent pas vraiment évaluer ce plan car les infrastructures prévues sont ni décrites, ni localisées assez, ce qui est très embêtant.

4) il y a un objectif intermédiaire à mi-parcours, en 2025, où l'on dit qu'il y a une évaluation à mi-parcours du plan, mais on ne décrit pas où on veut arriver en 2025 en termes d'objectif général sur les parts modales et de résultat des différentes actions poursuivies.

5) en termes de déplacements à vélo, le Plan écrit qu'il est conforme aux objectifs gouvernementaux et ce n'est pas tout à fait exact, car l'objectif à 2030 dans le PDU est de 8 % des déplacements alors que dans le Plan National Vélo, il est de 9 % dès 2024, soit dans 3 ans seulement. Donc on n'est pas vraiment sur le même tempo, ni le même objectif.

Donc Azkaine Bai souhaiterait renforcer la délibération, si le conseil municipal le veut bien, en mettant en exergue ces points d'insuffisance, peut être en les tournant positivement, c'est-à-dire en demandant à l'Agglo et au Syndicat des Mobilités qu'ils se penchent sur ces points là pour les combler si possible dans les mois qui restent avant l'approbation définitive, puisqu'une enquête publique est prévue encore au printemps. Pour la position d'Azkaine Bai, car ils en ont rediscuté après, ils vont voter blanc parce qu'ils ont de gros doutes sur le fait de pouvoir résorber ces points de large insuffisance en juste quelques mois.

M. Taberna : emendatzeko, xuri bozkatzeko dugu gero, guk ez ditugu dozier horiek defendatzen, Aggloan gu ez gare, beraz emendakinak eginez geroz ere guk ez dakigu ean gure emendakinak

kontutan hartuak izanen diren edo ez, janeko PLHean alde bozkatu ginuen gure erabakiekin, bainan kontratu horiek, aktak atxematen ginuena. On va voter blanc comme Jérémy a dit, mais en plus, parce qu'ils n'ont pas de représentant à l'Agglo, donc, ce dossier ils ne vont pas le défendre, ils ne pourront pas défendre ce qu'ils ont rajouté. Pour le PLH déjà, avec leurs modifications, ils avaient voté pour, sauf qu'ils n'ont pas de garantie que le dossier soit défendu par des personnes qui veulent bien aller dans ce sens-là.

M. Peyreblanque ne reviendra pas sur les réserves, car leur réflexion c'est d'avoir un avis favorable avec un certain nombre de réserves et notamment celles liées au financement bien sûr, car pour mettre en œuvre ce projet qui semble assez consensuel dans sa présentation, il faut qu'il y ait un financement afférent qui soit conséquent. Puis, le deuxième point qui a été soulevé par pas mal de gens, c'est l'idée que l'on est peut-être trop souvent dans le diagnostic et que l'on aimerait aussi passer à la réalisation. Mais cela est lié aux propos qui précèdent. Dans le but de regrouper ce qui a été dit, il répond à ce que disait Bénédicte, il lui avait semblé plus honnête de mettre effectivement ces divergences par rapport à la rocade ; il s'agit d'une étude qui est lancée etc., dont ils n'ont pas la maîtrise ; les flux de la Nivelle qui sont quantifiés autour de 11 000 véhicules/jour, ce qui pose problème. C'est pour cela qu'il leur semblait non pas dans le but d'être tout voiture mais essayer de favoriser les désengorgements, c'était plus dans ce but-là qu'ils avaient émis cette idée.

Mme Luberriaga demande quel avis on porte à l'Agglo, car dans le PDU il est marqué « réalisation d'un demi échangeur à Chantaco pour réduire les trafics sur la traversée de Saint Jean de Luz ». Donc, eux sont pour ça, et là si on met une réserve...

M. Peyreblanque suggère que dans l'avis de la Commune on mette que l'on est pour l'échangeur et Azkaine Bai s'abstiendra.

M. le Maire se déclare aussi tout à fait favorable à cet échangeur, il lui paraît indispensable, et donc il souhaite que cela apparaisse aussi dans le document qui sera voté, sauf si la majorité est contre.

Mme Luberriaga rappelle que cela figure dans le PDU, donc on n'en a pas à parler dans les réserves si on est pour. De même, en dernière partie, la réduction sur l'abonnement de l'autoroute, cela ne concerne pas Ascaïn mais cela concerne des personnes dans l'Agglo, donc ils ne souhaitent pas que cela figure dans les réserves.

M. Peyreblanque ajoute qu'ils ont eu une réunion avec Mme Pauly du Département, par rapport aux axes structurants des voies cyclables et passe la parole à Mme Luberriaga afin qu'elle explique ce qu'envisage le Département.

Mme Luberriaga informe que le Département a voté une enveloppe de 10 millions d'euros et dans les réalisations concrètes qu'ils veulent faire, il y a la partie Chantaco-Ascaïn-Petit Train de la Rhune ; il y a 3 tronçons : Chantaco-Ascaïn, la traversée d'Ascaïn et à partir de l'ancienne voie du tramway jusqu'au Petit Train. Donc ce qui va être fait assez rapidement, c'est Chantaco-Ascaïn et la route du tramway. Pour la traversée d'Ascaïn, ils ont dit qu'il fallait voir ensemble avec les voies vertes, partagées pour les vélos et les piétons. Cela va être fait assez rapidement, puisqu'ils ont voté le budget la semaine dernière.

M. Peyreblanque précise qu'ils ont rencontré le Département avec Mme Pauly et Bénédicte, suite aux levées topo qui avaient été faites le long de la RD 918, qui leur ont exposé cela. Ils ont aussi insisté sur le fait que ces axes structurants sont à mettre en rapport avec les aménagements communaux. C'est-à-dire que si l'on veut une fluidité entre les différents circuits, il est important de mettre cela en œuvre. Techniquement, il y a des contraintes particulières au niveau du Pont d'Ascaïn, c'est une grosse contrainte et cela avait déjà été identifié en 2015 ; donc, quand on parle de projets en commission des travaux par exemple, ce serait bien de faire remonter les informations pour éviter des erreurs, comme dans le cas du rond-point de Larre Lore, donc il faudra faire attention à cela.

Mme Luberriaga précise que pour ce projet, le Département a dit qu'ils travailleraient en concertation, qu'il y aurait des réunions publiques pour que tout le monde donne son avis, cet été ou à la rentrée.

## **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- 1- **ÉMET** un avis favorable sur le Plan de Déplacements Urbains arrêté par le SMPBA le 6 février 2020, sous réserve de tenir compte des recommandations suivantes :

### **Démobilité**

- Intégrer plus conséquemment les démobilités dans les politiques publiques aux échelons communautaires et communaux (SCOT, PLU(I), Services publics, Développement économique)

### **Mobilités actives**

#### **Chemins piétons**

- Développer/poursuivre les continuités piétonnes sécurisées et agréables sur les centres urbains, les liaisons interquartiers avec les arrêts de transport en commun, les commerces, les services (secteur Portua/Complexe sportif, Zetabenia, croisement ancien camping des Truites, Lur Eder...)
- Réhabiliter les chemins ruraux (et trouver si besoin des accords avec des propriétaires privés) pour sécuriser et favoriser les liaisons piétonnes

#### **Vélo**

- Développer des itinéraires cyclables sécurisés et la mobilité douce en site propre ou séparés des véhicules motorisés par des séparateurs physiques en priorité sur les axes structurants/ (cf. études 2015 /Agglomération Sud Pays Basque)
  - . RD 918 Vallée de la Nivelle
  - . RD4/Olhette et Sare
  - . Voie Ascain/Ciboure)
- Planter des places de stationnements vélos avec arceaux/lieux stratégiques
- Augmenter le nombre de bornes de vélos partagés « vélibléu Txik Txak » sur le territoire ; planter une borne de vélos partagés « vélibléu Txik Txak » à Ascain bourg
- Mener une politique de sensibilisation en milieu scolaire à l'usage vélo, au code de la route et à la sécurité routière en vélo en mobilisant par exemple des associations locales afférentes (*Recycl'Arte*/association d'économie sociale et solidaire d'Hendaye/Réutilisation directe des objets ou de re-création à partir de la matière/réparation, *Txirind'Ola*) pour des interventions dans les écoles d'Ascain et/ou centre de loisirs (en partenariat avec le Syndicat des Mobilités)
- Promouvoir auprès de la population via les supports de communication les aides à la pratique du vélo comme l'opération « *coup de pouce vélo* » du gouvernement proposant une aide de 50 euros pour la réparation d'un vélo ou une remise en selle, l'aide à l'achat de vélos électriques (partenariat syndicat des mobilités/en fonction du quotient familial), les tarifs avantageux quant à la location des vélos/abonnés *Txik Txak*...

### **Transport en commun**

- Proposer des connections multimodales plus pertinentes entre les communes du secteur rétrolittoral et l'axe littoral structurant San Sebastien/ Donosti/Bayonne (train/bus/vélo) avec des aménagements facilitateurs (parkings vélos...)
- Prévoir un panachage entre trains express et trains desservants tous les arrêts (à l'image des RER urbains) et augmenter la cadence des trains sur la ligne Hendaye-Bayonne
- Proposer des tarifs plus incitatifs pour l'ensemble des trains ; étudier la possibilité d'accéder aux TGV sans réservation et sans surcoût sur cet axe
- Aménager autant que possible des voies de bus en site propre et privilégier les véhicules à électricité renouvelable comme carburant alternatif (la mesure TV1b quant aux carburants alternatifs/d'origine agricole est à notre sens peu pertinente)
- Augmenter fortement la cadence et l'amplitude des dessertes bus du réseau sur les lignes de la vallée de la Nivelle notamment en début et en fin de journée favorisant le report multimodal et permettre une meilleure connexion et desserte des zones d'activités et zones urbaines incitant les voyageurs à opter pour le transport en commun. Amplitude à accentuer en période estivale.
- Proposer des navettes mini bus Ascain/Urrugne et Ascain/Ciboure.

- Prévoir dans les futurs contrats/délégataires transports en commun l'achat de minibus, plus adaptés en milieu rural et secteur rétro littoral (évitant les déplacements de grands bus vides)
- Demander au syndicat des Mobilités des supports de communication adaptés permettant aux communes de mieux communiquer sur les services de bus auprès des populations locales et des vacanciers (offices du tourisme, principaux hébergements...), aux personnes à mobilité réduite (transport à la demande)
- Etude de faisabilité accès à Saint Ignace et au petit train de la Rhune à traiter avec un parking relais et une navette/ proposition du terrain de l'ancien camping de la RD 918 (propriété de l'Etat)

**Favoriser des alternatives à la voiture, lutter contre l'autosolisme...**

- Promouvoir et développer la plateforme de covoiturage <https://txiktxak-kovoit.fr/> avec une communication adéquate (réseaux sociaux, presse, flyers en mairies et offices du tourisme)
- Mettre en place un ou plusieurs parkings de covoiturage tout le long de la vallée de la Nivelle (cf.infra/terrain de l'ancien camping, connexions Saint-Pée sur Nivelle/Bayonne au carrefour des voies...)
- Améliorer la signalétique/véhicules propres (parking Xurio/bornes de recharge...)
  - 2- **SE POSITIONNE** pour le projet d'accès à l'autoroute à Chantaco.
  - 3- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté par 21 voix pour et 3 abstentions (Joana IRIGARAY, Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA)**

**2021-15 Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2020/Ondasun eroste eta saltzeen 2020ko bilana**

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année écoulée.

En 2020, les opérations suivantes ont été réalisées :

- cession à M. François TEILARY de la parcelle communale AP 448 (rue Behereko Etxeea) de 19 m<sup>2</sup> (rétrocession gratuite suite à régularisation cadastrale).

**Adopté par 21 voix pour et 3 abstentions (Joana IRIGARAY, Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA)**

**2021-16 Débat des Orientations Budgétaires 2021/2021eko Aintzinkontuen Norabideen Eztatida**

Mme Clavenad expose que l'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de budget primitif 2021 sont précisément définies dans la note de synthèse annexée au présent rapport, laquelle constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2021 de la Commune.

Les élus ont été destinataires d'un rapport qui fait 35 pages, dont voici en résumé les objectifs et orientations pour 2021 :

C'est un contexte très particulier, car non seulement, il est inédit puisque nous subissons depuis près d'un an une crise sanitaire sans précédent et aussi par ce qu'au niveau des bases, la mairie n'a pas encore reçu les informations fiscales qui permettent d'élaborer les recettes communales. Il est compliqué de prévoir des dépenses sans avoir le montant des recettes. Il a été indiqué que ces informations parviendraient fin mars et elles risquent de modifier les orientations.

Cette année, les orientations budgétaires ont été présentées par domaine d'intervention et de gestion de la commune.

Pôle 1 : Administration Générale et vie sociale

Pôle 2 : Gestion des espaces publics

Pôle 3 : Enfance, jeunesse et sport

Pôle 4 : Protection des populations et prévention des risques

Mme Claveand détaille les tableaux qui ont été joints et qui présentent les orientations en essayant d'établir quels étaient les buts, les objectifs, les moyens mis en œuvre et une estimation des coûts en terme budgétaire (p 23 à 26 du rapport sur les orientations budgétaires).

Débat :

#### **Pôle 1 : Administration Générale et vie sociale**

En préambule, M. Isasa réitère leur demande de faire un budget et un DOB plutôt en fin d'année civile, comme ils l'avaient déjà demandé en juillet dernier, car au vu de ce qui a été dit et des résultats qui manquent, attendre fin mars cela fait un peu tard et le faire en fin d'année comme le font de plus en plus de mairies Saint Jean récemment, Biarritz, Anglet... il pense qu'aujourd'hui, les 3-4 votes qu'ils ont passés, on aurait pu les anticiper.

Ensuite, par rapport au 1<sup>er</sup> pôle, il est évoqué un plan pluriannuel, ça c'est très bien, quand est-ce qu'ils pensent l'avoir, sur combien d'années pensent-ils le travailler ? Car on parle de postes supplémentaires, il a du mal à visualiser, peut-être qu'avec le plan annuel cela va refléter quelque chose ? En l'état, avec cette crise sanitaire, on n'arrive pas à le voir.

Mme Clavenad répond pour la 1<sup>ère</sup> partie qu'ils ne sont ni Anglet, ni Biarritz, ni Saint Jean De Luz ; notre service financier se résume à 1 poste d'agent, donc Ascain n'a pas les mêmes moyens humains et techniques de pouvoir arrêter les comptes au 31 décembre.

Pour M. Isasa, pour tout ce qui est investissement, ils peuvent avoir les réflexions en fin d'année.

Mme Clavenad poursuit : ici, les orientations budgétaires demandent à être chiffrées, dans d'autres communes, les orientations ne sont jamais chiffrées. Elle peut leur donner des exemples d'autres DOB qu'elle a trouvés ; cela a été un débat en interne pour savoir si on devait chiffrer ou pas chiffrer. Pour elle, il lui semble préférable de chiffrer car on n'a pas un énorme budget donc des aléas de 200 ou 300 000 €, cela a des conséquences importantes sur le budget de la commune. Donc, il faut comparer ce qui est comparable, Ascain n'a pas les mêmes moyens. On peut essayer de tendre vers, d'avoir des discussions sur les orientations budgétaires en fin d'année en commission, dans un premier temps, et essayer de tenir un timing un peu différent l'année prochaine où ils seront peut-être dans un contexte plus apaisé, sachant qu'il y a de nouvelles mesures fiscales aussi avec la réforme de la taxe d'habitation donc des ressources de la commune et ils n'ont toujours pas les informations fiscales liées à cette réforme. C'était donc compliqué de déterminer des objectifs et orientations en fin d'année. Cela lui paraissait trop anticipé mais pourquoi pas 'tendre vers'.

M. Isasa approuve.

Mme Clavenad ajoute que le plan pluriannuel c'est aussi le financement donc du fonctionnement, puisque le fonctionnement de la commune leur permet de financer les investissements ; ils vont essayer cette année de mettre en place ce plan pluriannuel de financement, elle pense sur 5 ans. Effectivement, ce ne sont que des prévisions, cela leur permettra de pouvoir prévoir plus sereinement les choses et de savoir quels sont les leviers sur lesquels on peut compter ou pas. Cette année 2021, c'est une année d'incertitudes au niveau des recettes fiscales. Ils pensent voter le budget vers la fin mars ou début avril, dès qu'on aura reçu les informations. Elle pense qu'ensuite dès la fin du deuxième trimestre, on pourra commencer à travailler sur ce plan pluriannuel, peut-être avec un accompagnement car c'est un travail qui demande pas mal d'élaboration.

#### **Pôle 2 : Gestion des espaces publics**

M. Savatier a deux choses à dire en préambule :

1- il y a eu un débat en commission lundi dernier et ce serait bien que les gens puissent s'écouter calmement sans que cela ne « monte dans les tours » et dégénère, ceci pour une bonne qualité du débat démocratique.

2- il revient un peu en arrière, sur le pôle précédent, c'était sur l'euskara : déjà, c'est rangé dans la partie culture, alors que pour Azkaine Bai c'est plutôt lié à la communication, l'euskara, et ils redemandent à ce que l'ensemble de la communication officielle de la mairie soit en bilingue sur Facebook et le nouveau compte twitter. Sur le compte twitter, il faut être vigilant à ne pas faire de bourde de communication puisque c'est un compte officiel. Sur l'euskara, ils ont vu qu'il y avait 4 000 € de provisionnés, cela leur semble complètement insuffisant, et ils souhaiteraient par exemple un technicien de la langue basque qui fasse les traductions et qui soit partagé avec d'autres communes.

M. Savatier souhaite revenir aussi sur l'Environnement : M. le Maire, dans sa campagne, dans de nombreux débats et dans la presse, avait dit que ce serait une priorité de ce nouveau mandat. Également, dans la seule et unique commission Environnement qu'ils ont eue en septembre, M. Peyreblanque leur avait présenté un tableau sur lequel ils pouvaient se rejoindre sur pas mal de points au niveau du programme d'ensemble. Mais aujourd'hui on parle d'objectifs pour l'année 2021, on sera déjà au quart du mandat, avec un an et demie de passés, et là ce programme qui a été présenté leur semble largement insuffisant déjà par rapport à leur ambition de mandat et aux objectifs fixés et plus généralement par rapport à l'urgence climatique, il ne leur semble pas que l'on va réussir, avec les objectifs qui sont les nôtres, en mettant des poubelles et en remplaçant des lampes électriques. En plus, ce qui le chagrine beaucoup, c'est qu'il y a des appels à projet où on peut avoir des financements de l'Etat ou du Département et que l'on ne va pas chercher ces financements que ce soit pour l'atlas de la biodiversité, les pistes cyclables etc... on a le sentiment que la majorité est un peu attentiste et attend que les choses se fassent au niveau de l'Agglo ou du Département.

M. le Maire n'abonde pas dans son sens car il trouve, au contraire, qu'ils ont toujours en ligne de mire la transition écologique, l'économie d'énergie etc., ils vont dans le sens du plan de relance de l'Etat, ils vont isoler les bâtiments communaux, ils ont acquis dernièrement un véhicule électrique pour les services techniques, toutes les réalisations qu'ils vont faire, l'école, sera un bâtiment écologique, il ne faut pas faire croire qu'ils balaient tout cela d'un revers de main, et il continue à dire ce qu'il a dit durant la campagne : c'est un souci permanent de leur part. ce n'est peut-être pas très spectaculaire mais ils font les choses au fur et à mesure avec toujours en arrière-plan cette idée d'économie d'énergie, de changement climatique. Certes pour Azkaine Bai il n'y a pas assez de pistes cyclables, etc., on peut toujours faire mieux, mais il ne leur laisse pas dire que c'étaient des paroles en l'air.

M. Taberna rebondit sur cela : si on est dans une transition écologique, il faut prévoir un budget écologie ; cela passe par une organisation des services, il y a toute une réflexion structurelle du village, alors que là, dans le budget présenté, ce souci on ne le ressent pas. Sur le compte de résultat 2020 aussi, on ne le voit pas, les chiffres parlent tous seuls. Quand il y a une transition écologique qui est mise en place, on fait des économies sur des lignes budgétaires bien spécifiques, et aujourd'hui c'est grâce au Covid que l'on a baissé la consommation, donc s'il faut encore attendre un second Covid pour la transition... Prenons la responsabilité et faisons une transition vraiment structurelle, et pas que des paroles et des chiffres qui n'existent pas.

M. Isasa revient sur les embauches, comment ces postes sont justifiés, quel impact ?

Mme Clavenad répond qu'aux services techniques, il y a eu des départs en retraite qui n'ont pas été remplacés, car il y a deux personnes en longue maladie non remplacées depuis deux ans ; c'est uniquement pour remettre les services techniques au niveau de moyens humains dont ils ont besoin.

Mme Luberriaga rappelle que cela n'avait pas été remplacé à l'époque parce que l'on avait des investissements en vue, c'était un choix financier il y a deux ans. Or, là il y a des investissements qui arrivent mais on embauche trois personnes.

M. Gracy intervient : on ne peut pas faire des choses en régie si l'on n'a pas le personnel adéquat.

Mme Luberriaga rappelle qu'il y a un coût financier, pourra-t-on le supporter ?

Mme Clavenad revient sur un seul point de dépense : faire appel à une entreprise pour le fauchage des bords de routes, c'est deux fois 11 000 € dans l'année. Comme la commune était en manque de

personnel, il n'était pas possible de le faire réaliser par le personnel communal. Rien que cette ligne-là permet de financer les ¾ d'un poste.

M. Isasa remarque qu'un poste c'est environ 40 000 €.

Pour Mme Clavenad, c'est environ 33 000 €.

M. Savatier remarque que pour un policier municipal, c'était 40 000 €

M. Isasa précise que ce n'est pas le fait d'embaucher ou pas, mais une embauche c'est sur du long terme, c'est pour cela qu'il l'associe à un plan pluriannuel comme une entreprise. Lui, dans son entreprise, s'il embauche du personnel en plus, il le justifie par du besoin sur du long terme, c'est cette corrélation financière sur du long terme qu'ils ne voient pas.

Mme Clavenad poursuit : ils ont sûrement remarqué que les travaux en régie augmentent cette année, c'est avec les services que l'on organise les travaux.

Mme Irigaray demande quels seront les types de contrats ? Concernant les personnes en longue maladie, si elles reviennent, on garde les deux personnes ?

Mme Clavenad précise que ces personnes ne vont pas revenir.

M. Taberna : aipatu dugu politika liguistikoa ; ez dakit zuzen zer deitzen duzuen politika linguistikoa, behar dira helburu batzuk finkatu, helburu horien arabera behar da diru zama bat pentsatu eta diru horrekin behar dire jende bat kalifikatua teknikalari deitzen dena hartu. Hendaia ari da egiten lanketa pollita bat kontseilua eta konferazioarekin eta hori deitzen zaio politikoa linguistikoa eta hori Hendaian ari dire eta lan gotorra da eta ari dira egiten eta hortako behar bada liña bat ez da puntuan ezartzen. Pour préciser : ils ont parlé de politique linguistique mais il ne sait pas ce qu'ils entendent par politique linguistique. Pour Azkaine Bai, c'est : des objectifs ; par rapport à ces objectifs, on met des moyens humains et financiers. Là, quand on voit que la langue est mise dans la culture, ils ne comprennent pas. Il leur demanderait de se rapprocher d'Hendaye qui est en train de mener un travail avec Euskal Konfederazioa et Kointseilua sur une politique linguistique digne de ce nom et ils verront ce qu'est une politique linguistique pour la langue basque.

### **Pôle 3 : Protection des populations et prévention des risques**

M. Savatier déclare qu'Azkaine Bai est vraiment très surpris que la sécurité devienne un des quatre piliers des politiques publiques à Ascain, ils tombent un peu des nues ; cela vient même, dans la présentation des tableaux, avant l'enfance, la jeunesse et le sport, donc c'est un peu inquiétant. Eux ne partagent pas du tout ce diagnostic-là, ce manque de sécurité à Ascain. Par ailleurs, ils n'adhèrent pas du tout à l'embauche d'un deuxième policier. Ils estiment que, déjà un seul policier, était largement suffisant. D'ailleurs, on ne le voit plus du tout et cela fonctionne plutôt bien. Ensuite, il y a des arguments sécuritaires qui viennent à l'encontre de propositions d'autres politiques : on leur a par exemple dit qu'il n'y aura pas d'extinction des feux comme on a pu le faire à Saint Jean de Luz ou Urrugne au prétexte de l'insécurité ; or, cet argument est complètement fallacieux car 80 % des cambriolages ont lieu de jour. Il y a des communes où il y a eu des expérimentations et ils n'ont pas relevé d'augmentation de cambriolages quand il y a des extinctions d'éclairage nocturne. Eux, ce qu'ils voudraient, un peu comme l'a dit l'autre opposition, c'est que, s'ils ont la volonté de créer des postes, il faudrait démontrer quel est le besoin, et eux ne voient pas le besoin.

M. le Maire répond que, pour le moment, il n'y a aucun policier municipal, car celui en poste est en arrêt maladie, ce sera très long, et cela manque beaucoup. En ce moment, c'est l'hiver, c'est calme, mais dès que les touristes et autres vont arriver, s'il n'y a pas de policier municipal pour faire régner un minimum de sécurité et de respect des règlements, cela va être la 'foutaise', donc c'est indispensable. Celui qu'on a, on ne peut plus compter dessus. D'autre-part, la population augmente, les incivilités aussi. Ils ne sont probablement pas au courant de tout ce qu'il se passe mais il y a des incivilités tous les jours, qui embêtent la vie des gens. Il y a des doléances de choses cassées, volées, dégradées etc... et plus ça va aller, plus ce sera comme ça. Il est indispensable de renforcer ce poste ; donc on va embaucher quelqu'un qu'on va mutualiser avec d'autres communes. Il s'est réuni avec Thierry Talazac, les maires de Ciboure, Urrugne et Biriadou. Ce sont tous des abertzale, mais ils allaient dans le même sens qu'Ascain. A Ciboure, le maire considère qu'ils sont un peu trop de

policiers, il y en a 3 + 1 secrétaire ; à Urrugne le maire estime qu'ils n'en ont pas assez, car il y en a 2. A Biriadou, ils n'en ont pas. Donc, Ciboure et Urrugne vont s'entendre entre eux, ils ont eu déjà fait des conventions entre eux par le passé, et Biriadou est demandeur, mais ils sont trop petits pour un poste entier, donc Ascain va mutualiser avec eux ; il y aura une convention, avec un partage des tâches qui permettra à Ascain de baisser le budget avec une participation de Biriadou : il ne s'agit pas d'être dogmatique en disant : « on ne veut pas de policier municipal », il en faut ; pour le moment, on n'en a pas, on en aura un qui, il l'espère sera en forme et ne tombera pas malade.

Mme Irigray demande à nouveau : dans l'organigramme, il y aura bien deux postes de policier municipal sur Ascain ? C'est-à-dire que, si le policier actuel démissionne ou autre, son poste sera vacant et il y aura bien deux policiers municipaux.

M. le Maire confirme.

M. Taberna : asumitu beharko duzue aldiz sortuko duzue hori sekuriterendako eta aise muntatzen dituzue proiektuak, politikak ezartzen dituzue plantan, bainan euskararendako beti petzero, beraz asumitu beharko duzue izanen dela polizi munizipal bat eta euskarazko teknikalari bat ez dela izanen. Pour tout ce qui est sécuritaire, vous trouvez la politique, les financements, le budget, les moyens humains, mais vous allez assumer qu'il y aura un poste de policier mais pas de technicien pour la langue basque. C'est à noter comme remarque.

Mme Clavenad répond qu'ils devraient aller voir quelles sont les fonctions d'un policier municipal, quelles sont les responsabilités du Maire en termes de police administrative, ils devraient aller voir dans la fiche de poste d'un policier municipal. Il y a de plus en plus de périodes d'attractivité de la commune où il y a un besoin de régulation qui est flagrant, le besoin y est.

M. Talazac vient d'entendre des choses qui 'lui hérissent un petit peu les poils'. Il va expliquer deux ou trois choses et cela tombe bien que cela soit enregistré pour que les Azkaindar puissent aussi l'entendre : pas mal d'entre eux vont se reconnaître quand ils appellent la Police Municipale. Car, actuellement, c'est lui qui prend les appels depuis le mois de décembre, car depuis décembre il y a zéro policier municipal. Il répond, c'était un peu son métier d'avant ; en aucune façon, il n'a la prétention de remplacer un médecin, quelqu'un qui s'occupe de personnes handicapées, d'hôtellerie, il ne sait pas faire, ce n'est pas son métier et en aucune façon il ne critiquera ces gens car il a un profond respect pur ces métiers. Le sien pendant 40 ans, c'était la sécurité, et un maire lui a demandé un jour de rentrer dans son équipe et il a accepté en lui disant : pas de souci, mais il faudra rapidement un deuxième policier municipal car on va vite aller dans le mur. Et on y est très rapidement : les gens appellent, il n'y a plus de continuité de service public, ils sont à l'arrêt complet. Et la vie de tous les jours, ça ne commence pas à 9H et cela ne finit pas à 16H, mais c'est toute la journée, toute la nuit, et il lui semble qu'ils ont quand même le devoir par rapport à tous ces gens qui appellent de répondre présents. La vie quotidienne est importante, pour les personnes âgées qui sont sur ce village, qui souvent l'appellent, avec qui il discute, qui connaissent le métier qu'il avait et qui comprennent certaines choses. Certes, la politique linguistique est très très importante, et malgré les apparences, il est un des premiers à la défendre, même si encore il n'a pas pris de cours pour comprendre cette langue mais il s'y attèle, plus que certains. Ce sont deux choses complètement différentes. Lui souhaiterait que dans l'état d'esprit des gens on se rende compte que l'insécurité est un domaine omniprésent, ce n'est plus un sentiment, c'est de l'insécurité, peut-être pas ici encore ; il y a quelques temps on disait, il n'y a rien ici encore, on voit Bayonne, on voit Saint Jean de Luz, les inquiétudes d'un maire qui met de la vidéosurveillance, on voit plein de choses qui se rapprochent de plus en plus, et on y est. Donc, lui a envie de défendre sa position, il faut un deuxième policier municipal. Le discours qu'il a tenu aux 4 maires a, semble-t-il, plu, il en est le premier ravi, et il espère bientôt pouvoir leur prouver que ce choix, certes financièrement n'est pas évident, mais ils ont des solutions pour compenser tout cela, et il pense pouvoir leur prouver très bientôt qu'ils ont fait le bon choix et il en assume l'entière responsabilité.

M. Taberna : diskriminazioa behar da hemen errespetatu minoritateak. Maluruski hemen bada jende bat nahi duena esukaraz bizi eta diskriminatuak gira egunero, herriko etxe hunekin. Beraz, behar

bada euskarazko politika bat ez gira gaur bertan, eta orain lotu lanari ! Il y a une population qui est discriminée à Ascaïn, ce sont les bascophones, et cela fait depuis belle lurette. Donc, une politique linguistique aujourd'hui mais pas demain, rapprochez-vous de la mairie d'Hendaye s'il vous plaît !

M. Gracy : sauf que tels que je vous vois, il faut descendre un peu sur terre, tout le monde ne peut pas être basquisant à 100 % ; ni euskaraz mintzatzen ahal naiz zuekin, eta denekin, zure ondoko ez da mintzo, ez da bate, ez da pitxik !

M. Taberna : minoritatea diskriminatuak gira, eta hori bizitzen dugu egunero. Hori da errealitatea.

Mme Clavenad intervient : elle entend le mot discrimination, elle pense que franchement quand les gens connaissent les personnes qu'il y a autour de cette table... Il y a certains mots qui n'ont pas lieu d'être utilisés dans cette assemblée.

#### **Pôle 4 : Enfance, jeunesse et sport**

Mme Clavenad tient à préciser à M. Savatier qu'il n'y a aucune hiérarchie, aucun ordre entre les pôles, il n'y a pas les services techniques avant la petite enfance, c'est une hiérarchie qu'il met mais qui n'existe pas. La commune c'est un ensemble de services, et elle a une vision systémique des choses et non une vision hiérarchique des choses. Donc, la prochaine fois, elle utilisera une présentation non pas en liste mais en système. Dans le secteur de la petite enfance, leur but c'est de permettre aux familles de choisir leur mode de garde, donc de soutenir les associations de petite enfance comme la crèche et le RAM. Les moyens ce sont les subventions aux associations, aux crèches des communes environnantes pour les enfants d'Ascaïn. C'est aussi de permettre aux enfants d'avoir accès à une crèche bilingue et à des modes de garde bilingues, et il n'y a pas de discrimination entre modes de garde bilingues et les autres.

Il faut savoir que ces orientations et chiffrages seront affinés pour le budget qui sera proposé fin mars-début avril. Ils le travailleront donc en commission dès qu'ils auront connaissance des éléments des recettes.

Au niveau des prévisions de recettes de fonctionnement, M. Savatier relève qu'il y a une erreur car le calcul de la revalorisation des bases fiscales a été effectué sur 2 % alors qu'il s'agit de 0,2 %.

Mme Clavenad en prend note, ce sera rectifié.

Mme Irigaray demande par rapport à la Station Touristique, y-a-t-il une estimation, c'est chiffré ?

Mme Clavenad précise qu'il y a deux étapes :

Il faut d'abord faire un dossier pour obtenir le label 'Commune Touristique'. Ce dossier, il est fait, il est dans 'les tuyaux' de l'Agglo puisque c'est l'Agglo qui doit prendre une délibération pour déposer ce dossier. Il va partir en Préfecture et une fois ce label obtenu, il faut présenter un dossier pour obtenir le label de Station de Tourisme. La réponse normalement pour obtenir le label Commune Touristique doit prendre 6 mois. Ensuite, on pourra déposer un nouveau dossier pour être reconnu Station Touristique et c'est à ce moment-là, quand la commune aura obtenu le label Station de Tourisme, que l'on pourra avoir des retombées financières. En fait, ce sont les droits de mutation qui pour l'instant sont perçus par le Département qui seront directement perçus par la commune. Là, il faut encore compter 12 mois supplémentaires pour que le dossier soit instruit. C'est beaucoup plus conséquent au niveau technique ; ils ont déjà travaillé avec les techniciens de l'Office du Tourisme sur ce dossier-là, et ils veulent être prêts dès que le label Commune Touristique sera obtenu.

Mme Luberriga rectifie : cette recette est collectée par le Département et est reversée aux communes de moins de 5 000 habitants par un système de solidarité en fonction du nombre d'habitants. Ascaïn reçoit aussi, mais avec un différentiel affectivement qui est du fait de la Loi et non du Département. Cet argent ne reste pas au Département

Mme Irigaray demande quelle est la balance des coûts pour obtenir ce label.

Mme Clavenad précise qu'il s'agit essentiellement de travail de la part des élus, il n'y a pas d'équipements ; à part des bornes informatiques, on est dans les normes qui permettent de l'obtenir. En effet, en 2018, les critères d'attribution de Station de Tourisme ont été revus à la baisse, ce qui permet à des communes comme Vieux Boucau par exemple d'être Station de Tourisme avec 1 500 habitants. Ascaïn a un niveau d'équipements et un niveau de capacité d'accueil, de diversité de

modes d'accueil, un programme d'animations culturel et touristique conséquent. On a déjà beaucoup de critères qui permettent de postuler à ce label.

M. Savatier a une question concernant l'acquisition du terrain pour la nouvelle école : ils ont indiqué qu'ils avaient pris une hypothèse optimiste avec un prix qui est la moitié du jugement de première instance. Effectivement, la mairie a fait appel, mais il voulait savoir quelle était l'incidence pour la commune en termes financiers, si ce jugement en premier appel était confirmé.

Mme Clavenad répond que l'incidence c'est le coût du terrain qui se monte à 1 290 000 € si l'appel n'est pas gagné et 650 000 € si l'appel est gagné. Le différentiel sera financé par emprunt, d'où l'intérêt de faire un budget pluriannuel de financement pour pouvoir absorber cette acquisition et toute la philosophie financière du projet. La volonté politique de faire cette école à cet emplacement-là, ils l'ont affirmée et réaffirmée.

M. Mouhica demande s'ils comptent emprunter la totalité comme cela figure sur le chapitre besoin de financement annuel ? Donc si on est à 1,3 ou 1,4 millions, on emprunte le tout.

Mme Clavenad confirme et ajoute que de toutes manières ils auront le loisir de retravailler ces orientations en commission dès qu'ils auront les informations et il y a encore des chiffrages à finaliser.

**Le conseil municipal prend acte à l'unanimité de la tenue du débat des orientations budgétaires.**

### **Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire/ Txostenaren Herriko Kontseiluaren ahalmenak Auzapezari eskuordetzea**

#### **Délégation n° 15 (avis du Maire pour non préemption) :**

Date	Surface/Bien	Prix	Lieu	Remarques
08/01/2021	Maison 102m <sup>2</sup> sur terrain 1684 m <sup>2</sup>	440 000€ + 20 000€	Chemin de Tankos	UD
07/01/2021	Terrain à bâtir 1504 m <sup>2</sup>	192 500 €	Xara Baita	UC
07/01/2021	Maison 293 m <sup>2</sup> sur terrain 1647m <sup>2</sup>	1 006 000€ +40 000€	Mendixka	UC
12/01/2021	Maison 300m <sup>2</sup> sur terrain 3465m <sup>2</sup>	845 000 €	Behereko Errota	UCi
15/01/2021	Appt 40 m <sup>2</sup> + garage+ cellier	180 000,00 €	Xorroeta Berria	Uca
15/01/2021	Appt 71 m <sup>2</sup> sur terrain 184m <sup>2</sup>	290 000,00 €	Rue Ernest Fourneau	UB
15/01/2021	Local activité 58m <sup>2</sup>	187 500,00 €	Rue Ernest Fourneau	UB
15/01/2021	Appt 58m <sup>2</sup>	255 000,00 €	Chemin de Serres	UCa
26/01/2021	Entrepôts	305 000 €	Route de St Jean de Luz	UDi
28/01/2021	2 garages	14 000 €	Route de Serres	UB
28/01/2021	Maison 292m <sup>2</sup> sur terrain 2612m <sup>2</sup>	750 000€ + 36 000€	Impasse Bizkartzun	UDi, A
28/01/2021	Maison 156m <sup>2</sup> sur terrain 3195m <sup>2</sup>	600 000 €	Chemin de Morzelai	UD
28/01/2021	Maison 146m <sup>2</sup> sur terrain 1000m <sup>2</sup>	810 000€+ 25 000€	Route des Carrières	UD
28/01/2021	Maison 79m <sup>2</sup> sur terrain 19644m <sup>2</sup>	365 000 €	Route de Serres	UCa
05/02/2021	Appt 43m <sup>2</sup> + parking	199 000 €	Chemin des Carrières	UD
05/02/2021	Terrain à bâtir 623m <sup>2</sup>	250 000 €	Chemin de Parisenea	UD
15/02/2021	Terrain à bâtir 7115m <sup>2</sup>	1 200 000 €	Bourg Sud	UC, UE
16/02/2021	Bande de terrain 68m <sup>2</sup>	1 000 €	Xorroeta Berria	UD
16/02/2021	Maison 165m <sup>2</sup> sur terrain 1972m <sup>2</sup>	505 667 €	Errebirako Soroa	UD
23/02/2021	Terrain à bâtir 600m <sup>2</sup>	215 000 €	Chemin de Parisenea	UD
25/02/2021	Maison 125m <sup>2</sup> sur terrain 1372m <sup>2</sup>	415 000 €	Chemin de Parisenea	UD
25/02/2021	Maison 140m <sup>2</sup> sur terrain 2000m <sup>2</sup>	560 000 €	Route de Dorrea	UC

## **Délégation n° 16 (ester en justice ou défendre la commune devant les juridictions administratives ou judiciaires)**

Suite au recours + référé intenté par Bouygues Telecom devant le Tribunal Administratif de Pau pour le refus de Déclaration Préalable délivré le 16 octobre 2020 concernant l'antenne de téléphonie à Dorrea, le Tribunal, par ordonnance du 24 février 2021 a :

- suspendu l'arrêté du maire d'Ascaïn du 16 octobre 2020,
- enjoint au maire d'Ascaïn de prendre une nouvelle décision, après une nouvelle instruction de la déclaration préalable présentée par la société Cellnex France, dans un délai d'un mois,
- condamné la Commune d'Ascaïn à verser aux sociétés Bouygues Telecom et Cellnex la somme totale de 1 200 euros au titre des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

La mairie a décidé de ne pas faire appel de la décision du Tribunal et en contrepartie, Bouygues Telecom s'est engagé à ne pas réclamer les 1 200 € à la Commune.

M. le Maire ajoute que c'est un système sans fin, chaque fois qu'il y aura un refus, ce sera mis en justice, la commune perdra à chaque fois et 'crachera chaque fois au bassinet'. C'est de l'argent public, donc ils ont décidé d'arrêter là la procédure.

Mme Irigaray commente que dans ce cas-là, la justice ne traîne pas, cela a été jugé en deux mois !

M. le Maire accède à la demande de M. Savatier qui souhaite obtenir la copie du jugement.

### **Questions diverses :**

#### **Groupe Azkaine Bai :**

1- Bozkatzeko proposamena: "Emazteen eta gizonen arteko berdintasunerako gutuna" sinatzeko auzapezari eskuordetzea emateko

1- Proposition de vote pour donner la délégation à M. le Maire pour la signature de la "Charte égalité entre les femmes et les hommes"

Mme Irigaray explique que l'idée était de proposer la signature de cette charte et de demander la délégation au Maire pour la signer. Cela sera fait après étude en commission, qui viendra assez rapidement. Pour elle, cela aurait été un moment fort de la signer cette semaine au moins la délégation, avec la semaine du 8 mars et son actualité, cela aurait mérité qu'Ascaïn se positionne dessus sans que l'on signe la charte et qu'on mène le travail derrière, mais il en a été décidé autrement.

M. le Maire ajoute que c'est une excellente initiative qui se fera ; lui trouvait que c'était logique de faire les choses dans le bon sens, c'est-à-dire de se retrouver en commission, d'étudier cette charte, qui demande un certain nombre de mesures à prendre, de citations, de décisions, que l'on fasse ce travail là et ensuite que l'on soumette cela au conseil municipal, quitte à le présenter au prochain conseil municipal, qui ne va pas tarder puisqu'il faudra voter le budget, ce sera très très vite. C'est quand même un gros document qui est important.

Mme Irigaray précise qu'il y a un certain nombre de points sur lesquels Ascaïn est déjà engagé, ce n'est pas révolutionnaire non plus.

M. le Maire ajoute qu'il n'y a aucun souci, les choses seront faites dans le bon ordre.

2- Mugak itxeari buruzko mozio bat izenpetzea proposatzen dugu

2- Nous proposons la signature d'une motion sur la fermeture des frontières

M. Taberna : badakizue mugak eta pasabide batzuk itxiak direla eta hori egunetarasunean guretzako traba handi bat bada, jakinik eta gure bizi eremua Euskal Herria dela eta guk nahi dugu Euskal Herri horretan pasabide guziak libre izan daitezen. Horrendako mozio bat izenpetzeko deia egina da, Berak izenpetua du, Zugarramurdik, Urdazubik, Sarak, eta Saratik bidali daukute mozio horren edukia eta nahi ginuke mozio hori irakurri eta bozkatu kontseilu huntan gero Prefetari bidaltzeko. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a quelques passages frontières qui sont fermés avec l'excuse soi-disant du terrorisme ; au quotidien pour nous, c'est une grosse entrave, sachant que notre bassin de vie se fait aussi bien en Labourd qu'en Gipuzkoa ou Navarre, donc au quotidien on ne peut pas aller voir sa

famille, etc... sur des décisions arbitraires et encore on vit une discrimination en tant qu'habitant du Pays Basque de ne pas pouvoir circuler dans notre territoire naturel. Dans ce sens-là, il y a les mairies de Bera, de Sare, de Zugarramurdi, d'Urdazubi, donc les mairies concernées par ces passages de frontières, qui appellent à une motion à adresser à la Préfecture. Il va la lire et propose au Maire de la mettre au vote des conseillers :

### **2021-17 Motion pour la réouverture des frontières/Mugak berriz irekitzeko mozioa**

Pirinio Atlantikoetako prefetak Nafarroa Garaia eta Gipuzkoako lurraldeekin junta egiten duten Xiberua, Nafarroa Beherea eta Lapurdiren arteko bederatzi muga-pasabide hetsi ditu, horren arrazoia izanik "Terrorismoaren aurkako borroka".

Egun batetik bertzerera egunerokoa mugaz gaindi egiten duten herritarrek beren harat-honata gogorki baldintzaturik ikusi dute, bai lan-arloan, bizitza sozialean, zerbitzuen eskurapenean.

Aitzinetik ere horrelakoak bizi izan ditugu, iazko lehen konfinamendu-aldian edo Miarrizeko G7aren biltzarra zela eta.

Estatuen gainetik eguneroko bizitza egiteko lurralde eremu historikoa hedatzen da mugaren bi aldeetarat, herritarrek ohiko bizimoduarekin eraiki dutena elkarbanatzen duten kulturaren bidez, espazio sozial bizia sortuz, Madriletik eta Parisetik urrun.

Horregatik, gure lurraldearen barneko bizitza baldintzatu eta gelditzeko Frantziako eta Espainiako estatuek duten ahalmena salagarria da eta horretan gehiegikeriaz eta bidegabeki ibiltzea ere bai, azkeneko aldian ikusten ari garen bezala.

Halaber, horrelako erabakiak kinka larrian uzten dituzte Europan asmatutako euro eskualdeak. Gure kasuan Akitania, Euskal Autonomi Elkarte eta Nafarroa. Paperean elkargunea baina errealitatean inolako eraginkortasunik gabe, horrelako erabakiak ekiditeko.

Horregatik, proposatzen dugu:

- Muga-pasabideen hestea, publikoki salatzea.
- Pirinio Atlantikoetako prefetari eskatzea hetsitako mugako pasabideak lehenbailehen irekitzea. Horretarako bilera bat galdetuz.
- Euro eskualdeak indar egin dezan horrelako erabaki kaltegarriak ekiditeko.

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques a ordonné ces dernières semaines la fermeture des 9 points de passage entre les territoires de Navarre, de Gipuzkoa et ceux de Soule, Basse-Navarre et Labourd. "La lutte contre le terrorisme" est l'argument ayant motivé cette décision.

Du jour au lendemain, le quotidien des habitants transfrontaliers s'est retrouvé lourdement impacté, conditionnant notamment la circulation liée à l'activité professionnelle, sociale et à l'accès aux services.

De telles situations ont été connues dans un passé récent, lors du premier confinement ou durant la réunion du G7 à Biarritz.

Dépassant les états, une vie quotidienne s'organise sur ce territoire historique situé de chaque côté de la frontière, là où les habitants partagent un mode de vie construit autour d'une culture et d'un espace de vie sociale commun loin de Madrid et Paris.

Pour cette raison, la capacité des états français et espagnol à conditionner et paralyser la vie interne de ce territoire apparaît inacceptable, qui plus est à travers des mesures disproportionnées et absurdes telles que celles en vigueur.

De surcroît, ces décisions vont totalement à l'encontre du principe des Eurorégions, en l'occurrence celle formée par la Nouvelle-Aquitaine, la Communauté Autonome Basque et la Navarre, en transformant cette institution en simple principe administratif sans aucun pouvoir au moment de dépasser ce genre de situation.

Pour toutes ces raisons, nous proposons de :

- s'opposer publiquement à la fermeture des points de passage frontaliers.

- solliciter une réunion avec le préfet des Pyrénées-Atlantiques et demander la réouverture immédiate des points de passage.

- demander l'intervention de l'Eurorégion afin d'éviter que de telles mesures soient à nouveau prises.

M. le Maire déclare, qu'à titre personnel, il est pour voter cette motion et propose un vote à main levée.

M. Bénédicte LUBERRIAGA, Mrs Didier ISASA et Jean Pierre MOUHICA ne prennent pas part au vote.

**La motion est adoptée par 21 voix pour et 3 abstentions (Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA)**

**21 boz alde eta 3 abstentzio (Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA)**

M. le Maire remercie les membres du conseil et lève la séance à 21H25.